

Burundi : Nkurunziza promulgue une loi criminalisant l'homosexualité

@rib News, 25/04/2009 â€“ Source AFPLe prÃ©sident burundais a promulguÃ© mercredi une loi criminalisant l'homosexualitÃ©. Les organisations internationales et nationales de dÃ©fense des droits de l'Homme qui appellent le prÃ©sident Pierre Nkurunziza Ã revenir sur sa dÃ©cision. "Au regard du nouveau code pÃ©nal, promulguÃ© par le prÃ©sident Pierre Nkurunziza le 22 avril, les pratiques sexuelles entre personnes du mÃªme sexe deviennent illÃ©gales pour la premiÃ¨re fois dans l'histoire du Burundi", indique le communiquÃ©.

Le texte, diffusÃ© par Human Rights Watch (HRW), prÃ©cise qu'au regard de cette nouvelle loi, l'homosexualitÃ© est dÃ©sormais passible de trois mois Ã deux ans de prison. InterrogÃ© par l'AFP, une source de la prÃ©sidence a confirmÃ© la promulgation de la loi, qui n'a fait l'objet d'aucune communication officielle. "Le Burundi a, de maniÃ¨re dÃ©cevante, fait un pas en arriÃ¨re en lÃ©galisant la discrimination", a estimÃ© dans le communiquÃ© Scott Long, responsable de la section des Droits des lesbiennes, Gays, Bisexuels et Transgenres pour HRW. "Le gouvernement s'est rÃ©fugiÃ© derriÃ¨re la "coutume" et la "culture" pour justifier cette mesure rÃ©pressive mais il ne peut y avoir de justification Ã la privation d'une partie des Burundais de leurs droits fondamentaux", a-t-il ajoutÃ©. La promulgation de ce texte de loi Ã©tait attendue aprÃ¨s le vote dÃ©cisif de l'assemblée nationale mi-mars qui avait adoptÃ© le texte Ã la quasi-unanimitÃ©. Le 6 mars, entre 10.000 et 20.000 personnes avaient manifestÃ© Ã Bujumbura en faveur de cette loi et Ã l'appel du parti prÃ©sidentiel burundais, soit la plus grosse manifestation au Burundi depuis 2005. En mÃªme temps, plusieurs Ã©glises protestantes, de plus en plus influentes au Burundi, avaient Ã©galement plaidÃ© pour cette mesure. Le nouveau code pÃ©nal consacre par ailleurs l'abolition de la peine de mort au Burundi et intÃ¨gre des dispositions de droit international contre le gÃ©nocide, les crimes contre l'humanitÃ© et de guerre, la torture, qui Ã©taient jusqu'Ã prÃ©sent absentes du droit burundais et ont Ã©tÃ© approuvÃ©es en novembre 2008.